

Rénovation de la grande salle

Madame la Présidente, Monsieur le syndic,
Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres désignés de la commission ad'hoc, Madame Joss, Messieurs Gambale et Tosto, ont été appelés à se réunir le jeudi 16 mai sur invitation de la Municipalité. La réunion s'est déroulée à la salle de l'administration communale. Cette séance avait pour but de nous présenter le préavis susnommé concernant la demande d'un crédit de construction pour la rénovation de la grande salle. Nous avons reçus toutes les explications et éclaircissements de la part de certains membres de la municipalité ; Madame Pitton, Messieurs Simond, et Valet que nous remercions.

Aujourd'hui, la commission ad'hoc réaffirme son soutien au projet de rénovation qui nous semble très clair, complet et pensé de manière intelligente.

Pour rappel les points forts de ce projet dont le conseil a validé le crédit d'étude en 2023 sont :

- La rénovation de la partie buvette, de manière à la rendre autonome (WC) et de pérenniser son utilisation aussi bien pour les sociétés locales que pour les locations privées (cuisine).
- La création d'une nouvelle APEMS plus adaptée et répondant mieux aux besoins. Ce projet s'est depuis beaucoup développé avec la création d'un étage supplémentaire nécessaire à son bon fonctionnement. (agrandissement de 36 à 48 places)
- Les différents travaux de rénovation et mise aux normes (notamment les douches et vestiaire de la salle mais aussi le plafond et l'éclairage de la salle de gym)
- La toiture de la salle en photovoltaïque nous semble aussi être un excellent exemple de modernité et de développement durable.

En conclusion la conception du projet nous apparaît appropriée aux nouvelles normes et aux besoins futurs de la commune. La commission invite donc les membres du Conseil à **accepter le préavis 3/2024 tel que proposé en adoptant la totalité des articles (1 à 4)**

Pour la Commission ad hoc :

Natale Tosto

Giuseppe Gambale

Virginie Joss (rapporteur)